PROJET RÉFÉRENT

Des mesures acoustiques suite à la mise en service du Contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier (CNM)



CONTACT

relation-clients-occitanie@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Qualité de l'air et nuisances sonores

OBJET DE L'OPÉRATION

Le Cerema s’est vu confié la réalisation de mesures acoustiques *in-situ* suite à la mise en service de la nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Nîmes à Montpellier (CNM). Cette mission avait pour but de vérifier le respect des valeurs limites d’exposition au bruit des riverains.
La maîtrise d’ouvrage souhaitait un opérateur neutre pour réaliser les mesures *in-situ* en situation réelle d’activité commerciale de la ligne.
Le CNM géré par la société concessionnaire Oc’Via est la première ligne ferroviaire à grande vitesse en France dite “mixte” qui permet la circulation de trains de marchandises depuis juillet 2017 et de trains de voyageurs depuis décembre 2018 entre Nîmes et Montpellier.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

SETEC INTERNATIONAL agissant dans le cadre de sa mission d’accompagnement auprès d Oc’Via s’est tourné vers le Cerema pour assurer ce contrôle des seuils réglementaires acoustiques aux abords de la nouvelle ligne ferroviaire.
La demande consistait en :

- la réalisation d’une campagne de mesures acoustiques *in-situ* le long de cette ligne.
- la production des procès verbaux d’essais des trente-cinq mesures réalisées qui présentent notamment les niveaux sonores mesurés sur la période jour (6h-22h) et sur la période nuit (22h-6h).

LA RÉPONSE DU CEREMA

Pour réaliser cette mission, le Cerema a procédé en trois étapes :

1. **Préparation de la campagne de mesures : d'août à septembre 2018**
   Le Cerema en collaboration avec SETEC INTERNATIONAL a participé à la pré-localisation des trente-cinq points de mesures qui sont des habitations situées à proximité de la ligne ferroviaire.
   Pour préparer au mieux la campagne de mesure, des rencontres sur le terrain avec les riverains ont permis d'expliquer l'objet de la démarche et ainsi, d'obtenir leur accord pour la pose d'un sonomètre à leur domicile, mais aussi de vérifier la faisabilité technique de la pose des matériels.
   Cette étape s'est révélée essentielle au bon déroulement de l'opération.

2. **Réalisation de la campagne de mesures acoustiques : de novembre à décembre 2018**
   Les agents du Cerema se sont rendus sur le terrain durant cinq semaines afin de réaliser les mesures acoustiques et de veiller au respect de la réglementation en vigueur.
   Les mesures ont été établies à partir de la pose de sonomètres en façade extérieure des habitations pour une durée de vingt-quatre heures.
   Les contraintes climatiques ont du être prises en compte pour veiller au respect du protocole réglementaire de mesure, tout en respectant le délai de rendu de l'étude.

3. **Analyse des mesures acoustiques réalisées: de janvier à février 2019**
   L'exploitation des mesures réalisées chez les riverains a permis de déterminer les niveaux sonores ferroviaires mesurés pour les périodes jour et nuit et de les comparer aux exigences réglementaires soit 63 dB(A) de jour et 58 dB(A) de nuit.

Le rendu comportant un rapport de synthèse ainsi que les trente-cinq procès verbaux des mesures a été assuré dans les délais à SETEC INTERNATIONAL .

LE CLIENT / PARTENAIRE

SETEC INTERNATIONAL (Vitrolles - 13)

PILOTE DU PROJET

Cerema Méditerranée
Département CEDI / service IE

LE CALENDRIER

août 2018 - mars 2019

Intervention dans les départements de l'Herault (34) et du Gard (30)